DEL2026-113

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215602343-20261113-DEL2026_113-DE

SAINT-PIERRE QUIBERON

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	14	19

L'an deux mille vingt-six, le 10 novembre à 18h32, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 6 novembre 2026, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre-Quiberon sous la présidence de Madame DOYEN Stéphanie, Maire.

Présents : Mme DOYEN Stéphanie, M. GOUARIN Joël, Mme BÈGUE Kristen, Mme FORIN Laurence, M. DELAPORTE Christophe, Mme LE GOFF Lydia, Mme BONNEVILE Hélène, M. SERMIER François, Mme FIGLAREK Sylvie, Mme BUSSIÈRE Hélène, M. DORÉ Michaël, M. LE PADELLEC Maxime, Mme LUCAS Valérie, Mme MAUGEY Davine.

Pouvoirs : M. ARTIGE Jean-François (pouvoir à Mme FIGLAREK Sylvie), LEDOYEN Jérôme (pouvoir à M. GOUARIN Joël), Mme FOURRIER Geneviève (pouvoir à Mme DOYEN Stéphanie), M. DHEERE Christophe (pouvoir à Mme BÈGUE Kristen) M. LE LEUCH Éric (pouvoir à M. SERMIER François).

Date de convocation : 6 novembre 2026
Secrétaire de séance : M. DELAPORTE Christophe

113-2026 Avenant à la convention de mise à disposition du jeu de boules pour l'Association Les Boules Bretonnes

Afin de de facturer la mise à disposition des terrains du jeu de boules du stade Roger BOUTET pour l'année 2026, il est nécessaire de la prolonger jusqu'au 15/12/2026 et de modifier les articles suivants :

Les articles suivants sont modifiés comme suit :

Article 3 – DURÉE

La convention est prolongée d'un an, et court jusqu'au 15/12/2026.

Article 9 – REDEVANCES

Le terrain est mis à la disposition de l'association moyennant :

- Un forfait annuel de 500 euros pour l'année 2026.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 5 novembre 2026,
Vu l'annexe n°1,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET VOTÉ À L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Valide** la modification des articles 3 et 9 telle qu'exposée ci-dessus ;
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance
M. DELAPORTE Christophe

A Saint-Pierre-Quiberon
Le 12 novembre 2026
Le Maire, Stéphanie DOYEN

MAIRIE DE ST-PIERRE-QUIBERON 56 (MORBIHAN)